

MESURE 3 :

Permettre aux élèves de choisir des options








La mesure 3 de la réforme des lycées professionnels permet aux élèves de choisir des options. Cette mesure offre plus de flexibilité aux élèves en leur permettant de personnaliser leur parcours éducatif.

Une option peut être définie comme suit :

- Il s'agit d'un enseignement qui est dispensé en suivant des démarches pédagogiques spécifiques.
- Cet enseignement est assuré par des professeurs volontaires et/ou en collaboration avec des partenaires externes.
- L'option comprend 24 heures d'enseignement qui sont intégrées dans le pacte, avec une assiduité requise de la part des élèves.
- Les élèves peuvent choisir de suivre une à deux activités optionnelles au maximum, dont l'horaire vient s'ajouter à leur emploi du temps .
- Les modalités de mise en œuvre de cette option sont sous la responsabilité du chef d'établissement, qui garantit les conditions de sa réalisation.

Quelques exemples d'options qui pourraient être mises en place dans les lycées professionnels en Mathématiques et Physique Chimie :

- Organiser des ateliers de programmation pour apprendre des langages spécifiques tels que Python ou JavaScript, pour faire le lien avec les objets connectés ou la création de sites web par exemple, et mettre en place des compétitions de codage (participation à la [nuit du code](#) par exemple). 
- Intégrer des modules d'apprentissage autour des technologies émergentes, comme la réalité virtuelle, IoT et [l'intelligence artificielle](#). 
- Utilisation et création d'espaces collaboratifs pour une approche innovante de l'apprentissage des mathématiques et des sciences (laboratoire de MPC, club MPC, utilisation d'un [Fablab](#) et création de matériel de manipulation, lien avec la [maison académique des mathématiques](#)). 
- Proposer des cours de mathématiques et de physique-chimie dans la [transversalité des apprentissages](#), en les associant des langues étrangères, les arts ou les [domaines professionnels](#). 
- Travailler autour de la Culture Scientifique pour aborder l'épistémologie, les actualités scientifiques, comprendre les enjeux sociétaux des sciences et développer une éducation aux médias et à l'information. [Lien vers le guide des actions de culture scientifique](#). 
- Participer à des concours ([CGénial](#) par exemple).



Les bénéfices de la mise en place d'une option :

- Pour l'établissement, l'option augmente son attractivité, diversifie son offre éducative et développe son réseau de partenaires. Cela peut attirer plus d'élèves, répondre à un large éventail de besoins éducatifs et professionnels, et renforcer les liens avec le monde du travail.
- Pour les élèves, l'option leur permet de se spécialiser dans un domaine d'intérêt, d'augmenter leur engagement dans leurs études, d'avoir accès à des opportunités uniques comme des stages ou des projets en collaboration avec des partenaires externes, et d'acquérir des compétences spécifiques recherchées sur le marché du travail.
- Pour les professeurs, l'enseignement d'une option leur permet de développer une expertise dans un domaine spécifique, de tisser des relations plus étroites avec les élèves, d'enrichir leurs réseaux professionnels grâce aux partenariats et de consolider une dynamique inter-filières.